



Frais bancaires abusifs que faire

Par **GABPAT**, le **02/02/2008 à 13:23**

J AI DES FRAIS BANCAIRE ABUSIF 700EURO POUR UN MOIS AVEC UN SALAIRE DE 1700 EURO PAR MOIS ET UN DECOUVERT AUTORISE DE 800 EURO AYANT U LE MALHEUR DE DEPASSER CE DERNIER IL NE FONT QUE ME DEBITER DES FRAIS DERAISONNABLE (commissions d intervention) de plus il viennent de rejeter un cheque de 330 euro le conseiller financier m a dit qu il me le couvrirait sur promesse de repasser mon compte en positif et que pour les frais on verrait apres;rnj ai surtout l impression qu il profite de la situation car il non pas de gros risque j ai un salaire et j ai toujours reinjecter de l argent quant il le fallait je crois qu ils veulent se gaver sur mon compte

Par **voileuxfr**, le **23/02/2008 à 13:08**

Bonjour,rnrnConcernant les commissions d'intervention qu'ils te prélèvent, tu devrais sans problème obtenir le remboursement car depuis le 05 février 2008, la Cour de Cassation (arrêt N°06-20.783) vient de rendre une décision inédite.rnrnElle juge que ces frais doivent être inclus dans le TEG du découvert non autorisé. En incluant dans le TEG du découvert non autorisé, ta banque dépasse largement le seuil de l'usure, pénalement répréhensible de ans de prison et 45.000 euros d'amende (article L313-5 du code de la consommation).rnrnSi tu veux plus d'explications, tu peux me contacter: philippebidon@yahoo.fr